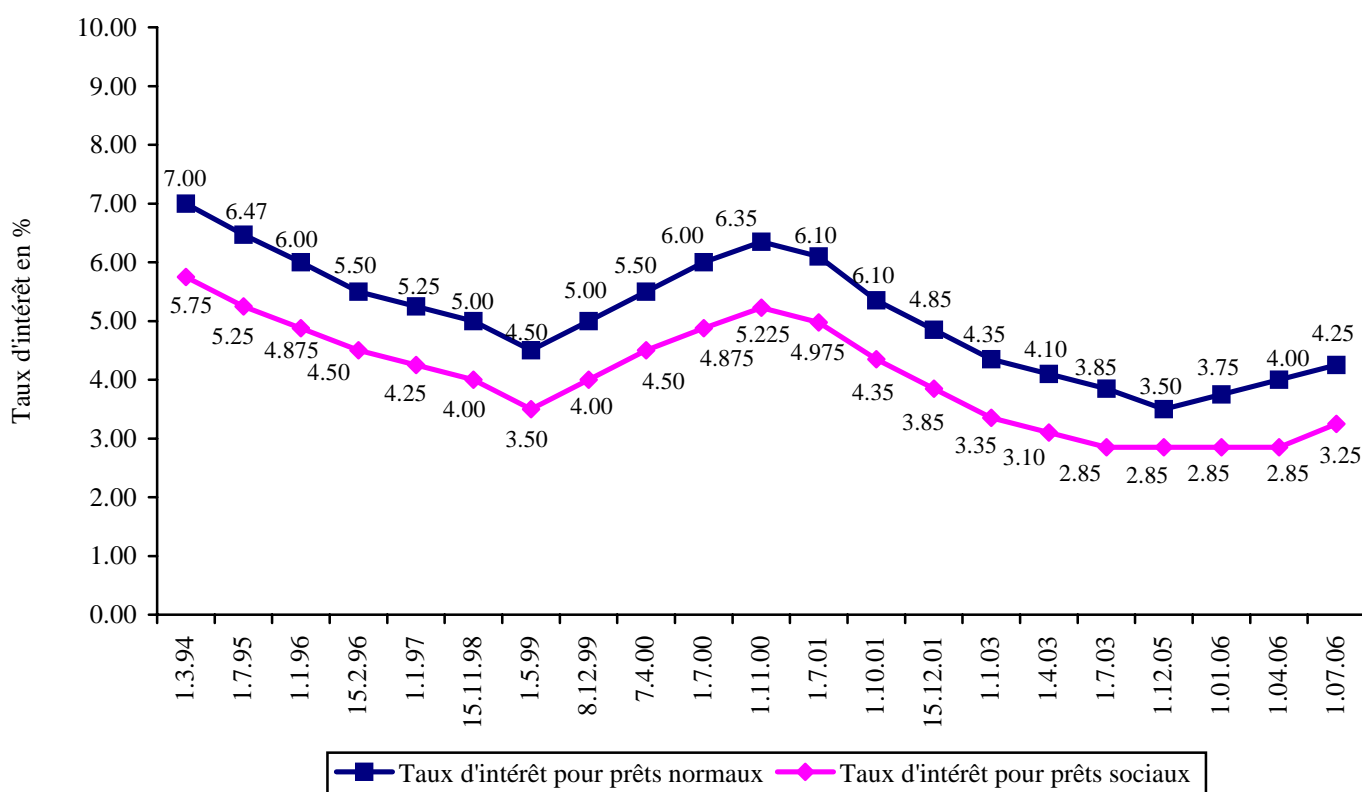


## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors de sa réunion du 30 juin 2006, le Conseil de Gouvernement a décidé, suite à la hausse générale des taux d'intérêt opérée par la Banque Centrale Européenne, d'augmenter le taux social de 0,40 % pour le porter à 3,25 %.

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution du taux hypothécaire normal et du taux social depuis 1994.

**Evolution des taux d'intérêt relatifs aux prêts hypothécaires  
entre 1994 et 2006**



Pour alléger la hausse des intérêts débiteurs des prêts hypothécaires, le conseil de Gouvernement a également décidé d'augmenter la subvention d'intérêt en faveur de la construction ou de l'acquisition d'un logement.

(communiqué par le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement)